

## **DELIBERATION N° 2005/12-09 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'une adaptation du tableau des effectifs apparaît indispensable suite à un départ en retraite à l'école maternelle J. Prévert, d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Elle propose de recruter un agent actuellement non titulaire remplaçante à l'école Maternelle Prévert, ce qui entraînerait la modification suivante :

- transformation du poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet (32 h) en poste d'agent des services techniques (nouvelle appellation des agents d'entretien) à temps non complet (32 h).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
  - en transformant le poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet (32 h) en poste d'agent des services techniques (nouvelle appellation des agents d'entretien) à temps non complet (32 h).
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2006.